



Bureau du 12 octobre 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 18h00

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC Pays de Conches

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projet numérique	Non votant
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du PV du précédent Bureau
- Autorisation de recours à un contrat d'apprentissage
- Recours à une centrale d'achat (UGAP)
- Conclusion convention E-collectivité Pléiade

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 16 septembre 2022. Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne une autorisation de recours à un contrat d'apprentissage.

Monsieur GRAVELLE indique que les contrats d'apprentissage sont financés par le CNFPT ainsi 100% des frais de formation seront pris en charge soit 7 100 €. Il reste pour Eure Normandie Numérique la rémunération à hauteur de 3 000 € pour l'exercice 2022 et 6 000 € pour l'exercice 2023.

Ce contrat d'apprentissage concernerait une personne en BTS Communication.

Ce recrutement participerait à l'absorption du pic de charge en communication qui découle de la création et du montage de l'agence du numérique.

Monsieur Hadida précise que la personne en question était déjà en contrat avec la direction de la communication du département de l'Eure.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le troisième rapport concerne le recours à une centrale d'achat (UGAP)

Monsieur GRAVELLE explique que l'objectif est de se greffer aux marchés de l'UGAP pour les besoins interne d'Eure Normandie Numérique comme par exemple pour les véhicules.

Il est proposé aux membres du Bureau ;

- d'approuver les termes des conditions générales de ventes à la Centrale d'Achat UGAP,
- d'autoriser le Président à passer pour ses besoins des achats via cette centrale

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le quatrième rapport concerne la conclusion d'une convention E-collectivité Pléiade

Monsieur GRAVELLE rappelle qu'au dernier comité syndical il a été présenté le projet de l'agence du numérique et notamment le pack E-Administration.

L'objectif de cette convention est de faire bénéficier les collectivités qui adhéreront à l'agence du numérique des outils de Pléiade.

Le montant de la mise à disposition de PLEIADE est de 5 000 € par an.

La convention entre E-Collectivités et Eure Normandie Numérique est conclue pour une durée d'un an.

Monsieur GRAVELLE rappelle que dans ce cadre, il avait été décidé de recruter Monsieur Philippe RAVACHE qui travaille actuellement au Département et qui s'occupe des logiciels ACTES et MPE27.

Il arrivera début novembre à Eure Normandie Numérique et fera la transition entre la gestion actuelle des logiciels et la mise en place du pack pour l'Agence du numérique.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est terminé.

Monsieur GRAVELLE décide de faire un point d'actualité aux membres du Bureau notamment sur la partie juridique.

Le premier sujet abordé est une note sur les contentieux en cours.

Monsieur HADIDA indique que 17 contentieux ont été introduits et seules 4 condamnations ont été prononcées contre ENN.

Monsieur HADIDA évoque également deux conflits qui concernent la Délégation de Service Public avec ENTHD.

Le premier conflit au sujet d'un titre de recette de 70 000 € sur l'utilisation des appuis communs avec ENEDIS qui porte sur une partie et non pas sur la totalité du réseau électrique que nous utiliserons à terme. Sur la période globale de la DSP et sur le périmètre définitif du réseau, l'enjeu est de 2,8M€ de droit d'usage à verser à ENEDIS.

Les avocats nous précisent que notre défense est solide sur le fond seule la forme pourrait être contestée. En effet, l'avis de sommes à payer ne fait pas référence au tableau excel transmis à l'entreprise expliquant les bases de la liquidation. Si ce point serait retenu par le juge, le syndicat devrait annuler ce titre pour le réémettre à nouveau en y intégrant cette information.

Le second conflit au sujet de l'ouverture de l'article 53 qui est la procédure de règlements de différends prévue de la Convention. Le délégataire estime connaître des coûts qu'il n'a pas à supporter d'après lui s'élevant à plus de 13,6M€.

L'examen de ces demandes est en cours d'analyse par les services du Syndicat et ses Conseils.

Monsieur HADIDA évoque également un différend qui persiste avec le Groupement SOBEGA TEAM RESEAUX, faute d'accord amiable via un protocole transactionnel, le syndicat pourrait se voir contraint de laisser le Juge Administratif statuer. Le désaccord porte sur plus de 2,3M€ au titre de surcoûts de travaux, et près de 1M€ d'écart au titre des pénalités.

En effet, si le Syndicat estime quant à lui que le titulaire doit, au titre de son retard, 1,9M€ de pénalités, le Groupement n'en reconnaît qu'à hauteur de 1M€.

Les équipes d'Eure Normandie Numérique et ses Conseils poursuivent néanmoins les discussions avec le GME afin de trouver un accord amiable à ce litige.

Pour finir Monsieur HADIDA évoque le dernier point juridique qui concerne Orange.

En effet, le dernier planning présenté par Mme DULAC prévoyait la fin des travaux pour septembre, nous sommes en octobre et le constat est que les travaux sont loin d'être terminés.

Son retard conduit à une perte importante pour le syndicat des redevances d'affermage dues par le Délégataire (plus de 7M€)

Orange a proposé à ENN de mettre en place un protocole transactionnel d'accord pour régler ce différend.

Une réunion est programmée le 24 octobre pour échanger au sujet de cet éventuel protocole.

Les équipes d'Eure Normandie Numérique et ses Conseils tentent de trouver un accord qui permettrait de sécuriser les pénalités dues (12M€), d'atténuer les conséquences des pertes des recettes d'exploitation tout en se sécurisant sur les conséquences des malfaçons liées aux études réalisées et à la construction hors état de l'art du réseau.

Point sur le déploiement, Monsieur HADIDA indique que sur 559 PM 432 ont été réceptionnés, il n'en manque plus que 127 ce qui signifie que le déploiement avance bien.

A ce jour, 183 017 prises sur 250 448 prises attendues sont réceptionnées, il y a une accélération importante.

156 584 prises sont commercialisables sur les 250 000 de notre RIP et on comptabilise 54 618 clients sur notre réseau. Taux de pénétration de 35%.

On a 183 017 prises sur 250 448 prises attendues, il y a une accélération importante.

On est à 156 584 prises commercialisables sur les 250 000 et on comptabilise 54 618 clients sur notre réseau. Taux de pénétration de 35%.

Monsieur DUCHE propose qu'une communication soit faite sur cette progression et évolution positive.

Monsieur GRAVELLE remercie Monsieur DUCHE pour cette proposition et répond qu'effectivement il serait bien de changer de position qui jusqu'à lors était plutôt sur une communication défensive.

Monsieur DUCHE ajoute qu'en ce qui concerne les 35%, on est dans la moyenne nationale.

Monsieur HADIDA répond qu'il faut prendre en compte la période en question sur 2 ans avec une très forte augmentation.

Monsieur DUCHE propose de solliciter l'ARCEP pour avoir des comparatifs par rapports aux autres départements et au plan national et d'apporter le plus grand soin à la communication quel que soit le sujet.

Monsieur RONGRAIS confirme les propos de Monsieur DUCHE et demande s'il serait possible d'obtenir un pourcentage concernant les imperfections qu'on a pu observer afin de relativiser par rapport à l'ensemble du territoire de l'Eure.

Monsieur GRAVELLE répond que si nous avons des chiffres ils seront évidemment communiqués mais qu'il ne lui semble pas que ce soit la bonne approche de pointer les défauts pour évoquer les qualités.

Monsieur HADIDA ajoute que la carte verdit de plus en plus et que c'est cet élément qui peut être mis en avant.

Monsieur GRAVELLE tient également à sensibiliser les élus sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain dans leurs communes et que ceux-ci soient bien signaler sur l'adresse mail VIP pour que ces problématiques soient bien prises en compte.

Monsieur RONGRAIS évoque également des problèmes entre les adresses qui sont éligibles sur le site d'Axione mais qui en réalité sur le terrain ne le sont pas à cause par exemple d'absence de tranchée entre la chambre Orange ou ENN et demande si ce constat est à la marge ou s'il y a beaucoup de cas semblables ?

Monsieur HADIDA répond en désignant les points de faiblesse du syndicat qui sont effectivement le réseau de l'ancienne génération avec des soucis de liaison entre les chambres Orange et les anciennes chambres 1G. Il ajoute que c'est un cas particulier sur le secteur de Conches.

Les autres difficultés rencontrées sont principalement liées à des erreurs d'adressage et aux raccordements longs qui vont au-delà de 100 mètres. Ces problématiques sont bien connues et le syndicat est en train de les régler.

Madame BOINET évoque, au sujet des problèmes d'adressage, le cas d'un particulier qui a effectué un recours auprès du Tribunal contre ENN au sujet du numéro de sa maison qui a été changé par la mairie.

Monsieur DUCHE questionne les équipes au sujet du préjudice subi par le particulier et ce qu'il demande concrètement.

Madame BOINET répond que ce dernier souhaite juste conserver son adresse historique qui existe depuis toujours qui a été changée par la mairie pour le passage de la fibre.

Monsieur DUCHE répond que le recours ne concerne donc pas ENN mais la mairie puisque c'est elle qui a pris la décision de changer la numérotation de l'adresse du particulier.

Madame BOINET et Monsieur HADIDA indiquent être d'accords et ajoutent ainsi que cette problématique va être réglée rapidement. Monsieur Boyard est en lien avec la mairie pour que le particulier retire sa plainte.

Monsieur DUCHE souhaite revenir sur la partie communication, et propose d'échanger avec la Directrice de la communication du département pour l'achat d'espace publicitaire ou presse locale pour bien communiquer.

Monsieur HADIDA indique qu'ENTHD installe en entrée des communes les panneaux signalétiques pour indiquer l'arrivée de la fibre et ajoute que des échanges ont régulièrement lieu avec la Directrice de la Communication du Département.

Monsieur DUCHE répond qu'il serait bien de créer un événement autour des 100 00 abonnés ou autre chiffre significatif comme les prises commercialisables pour faire de la communication positive.

Monsieur GRAVELLE confirme que cette communication sera faite.

Monsieur PROVOST souhaite faire part du fait que les maires apprécient la présentation faite par Annie et ENTHD au moment où la fibre est activée. Et souhaite alerter les équipes sur le fait que les maires ne sont pas assez informés concernant le site pour effectuer les dommages réseaux.

Monsieur HADIDA répond que la communication a bien été faite mais qu'il prend en compte cette remarque pour communiquer de nouveau sur cet élément.

Monsieur GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur participation.

La séance est levée à 18h45.